CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2ème RÉUNION DE 2014

Séance du 28 janvier 2014

CG 14/2ème/VII-05

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

VALORISATION DE LA PENTE D'EAU DE MONTECH

Lors de notre DM2 du 15 novembre 2013 il a été décidé que le projet relatif à la valorisation de la pente d'eau pourrait démarrer dès lors que le plan de financement de cette opération aura été arrêté.

Je vous ai indiqué également, lors de cette session, que j'avais obtenu de la part du Ministère du Tourisme que notre projet départemental soit pris en compte au titre de la politique nationale des investissements touristiques. Madame Sylvia PINEL, Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme nous a octroyé une aide directe de **300 000 €** visant à engager cette opération (cf convention jointe en annexe).

Les subventions ont été sollicitées auprès de nos partenaires (Etat, Région et Europe) le 2 décembre dernier. Ces différentes démarches devraient nous permettre de mobiliser 50 % d'aide publique afin de lancer la phase opérationnelle du projet évaluée à 1 500 000 € maximum.

Parallèlement, nous avons également sollicité Voies Navigables de France afin de lancer la procédure relative à l'acquisition des parcelles foncières nécessaires à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Ainsi consécutivement à la DM2 2013, l'ensemble des démarches a été réalisé pour finaliser ce projet de la valorisation de la Pente d'Eau. Il est donc nécessaire à présent de définir le programme concernant les travaux suivants :

- la création d'un centre d'interprétation avec un belvédère,
- une halle ouverte d'accueil de groupes (vélos et visiteurs),
- des sanitaires publics,
- un espace distributeur de boissons,
- un espace de jeux pour enfants.

Lors de notre prochaine session, je vous proposerai une convention de superposition qui nous permettra de réaliser la maîtrise d'ouvrage de certains travaux (parking pour les visiteurs et déclassement de la voirie communale traversant le site).

Pour finaliser ce dossier, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve une autorisation de programme de 50 000 € pour la réalisation des travaux suivants :

  - la création d'un centre d'interprétation avec un belvédère,
  - une halle ouverte d'accueil de groupes (vélos et visiteurs),
  - des sanitaires publics,
  - un espace distributeur de boissons,
  - un espace de jeux pour enfants.

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement correspondants sur la ligne budgétaire 2031-64 ;

- Décide d'étudier une convention de superposition relative aux travaux de voirie (parking, route d'accès).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,